

Mairie de Perche en Nocé

Compte-rendu séance du conseil municipal du 09 novembre 2016

Présents : Mmes Massola, Biffard, Boucault, Guérin, Hubert, Lesieur, Peuvret, Vail, M.Pecchioli, Planchenault, Gouault, Lénaerts, Verney, Peillon, Beauchet, Chalembert, Corbin, Guillaume, Guiot, Letourneur, May, Potts, Quineau

Excusés : M. Chalette (procuration à M.Chalembert), M. Olivier (procuration à M.Potts).

Absent : Mme Landemaine

1) Approbation du dernier compte-rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 05 octobre 2016.

2) Compte-rendu de la commission Finances

Suite à la réunion de la commission du 12 octobre dernier, le conseil est informé du bilan positif des finances de la commune. Les travaux prévus pour l'année 2016 sont en partie effectués ; seuls les projets de l'église de Nocé et de l'assainissement collectif de Saint-Jean-de-la-Forêt et Dancé seront concrétisés en 2017.

3) Régime indemnitaire : instauration du RIFSEEP

M. Planchenault, premier adjoint chargé du personnel, explique de façon concise les modalités du régime indemnitaire qui sera mis en place au 1^{er} janvier 2017, constitué de deux indemnités distinctes : l'IFSE, fixe, et le CIA, variable en fonction du travail annuel effectué et évalué au cours de l'entretien professionnel.

Le maire a saisi le comité technique du centre de gestion de l'Orne, qui se réunira le 09 décembre 2016, afin de mettre en place le nouveau régime indemnitaire de la commune (l'enveloppe globale, les critères et sous-critères de fonctionnement, les clauses du maintien des indemnités en cas d'absences ou congés et la base de point de départ des attributions).

Il est signalé, par la même occasion, que le décret relatif à l'instauration dudit régime indemnitaire pour les agents techniques appartenant à la catégorie C est toujours en attente.

En complément, le premier adjoint informe que le remplaçant de Jean-Pierre Heuvin débutera lundi 14 novembre en contrat d'avenir à 28h hebdomadaires avec une période d'essai d'un mois, une prise en charge de l'Etat à hauteur de 75% et possibilité de passer à temps plein.

4) Élection des délégués communautaires

Monsieur le maire de Perche en Nocé informe l'assemblée qu'en vue de la fusion prochaine des Communautés de Communes du Perche Sud et du Perche Rémarlardais, il convient d'élire les délégués communautaires parmi les délégués communautaires sortants, au scrutin de liste.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 août 2016 décidant l'adoption d'un accord local sur la composition du futur conseil communautaire à 34 sièges dont 6 pour Perche en Nocé.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués communautaires de la Communauté de Communes Perche Sud au scrutin secret.

Une seule liste s'est présentée aux fonctions de délégués communautaires.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	25 (23 + 2 pouvoirs)
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	25

Majorité absolue :	13
A obtenu :	
- La liste des six candidats :	25 voix

Ont été proclamés délégués communautaires de la Communauté de Communes Perche Sud : Pecchioli Pascal, Planchenault Philippe, Massola Joëlle, Gouault Philippe, Verney Guy, Peillon Marc.

5) Permutation de postes de travail administratif

Monsieur Planchenault propose à l'assemblée, dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes Perche Sud avec celle du Perche Rémalardais et de la réorganisation de postes de travail sur Perche en Nocé, le transfert de deux postes de travail administratifs intercommunaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de supprimer le poste de secrétaire de mairie au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe actuellement à 27 H hebdomadaires et de créer le poste de secrétaire de mairie au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe à hauteur de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2017,
- décide de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe actuellement à 12 heures hebdomadaires et de créer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 4 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2017.
- autorise le maire à signer les arrêtés de modification du temps de travail.

L'adjoint administratif maintiendra la permanence sur la commune déléguée de Dancé et le suivi communautaire de la résidence de l'Erre du Temps.

D'autre part, monsieur Planchenault précise que la permanence du 31 décembre pour les inscriptions sur les listes électorales sera centralisée à la mairie de Perche en Nocé. Possibilité de mettre en place ce système pendant les petites vacances.

6) Délégation du service public d'assainissement collectif de Colonard-Corubert

Monsieur Verney, maire délégué de Colonard-Corubert, rappelle à l'assemblée que le service public d'assainissement collectif de sa commune déléguée est géré en régie.

Il propose de confier ce service à la SAUR qui assure déjà l'exploitation du service de distribution publique d'eau potable par contrat d'affermage avec le syndicat d'eau potable de Dame-Marie. Il présente les conditions d'intervention de cette délégation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer la gestion en régie du service public d'assainissement collectif de la commune déléguée de Colonard-Corubert à compter du 1^{er} janvier 2017 et de déléguer ce service à la SAUR à compter du 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, il est signalé qu'une réunion est prévue entre monsieur Boutet de la société SA2E, M. Peillon et M. Gouault le 16 novembre concernant le projet actuel d'assainissement collectif sur les communes déléguées de Saint Jean de la Forêt et de Dancé. Des rendez-vous sont fixés les 7 et 8 décembre avec le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau pour l'attribution des subventions. Philippe Gouault suggère une diminution du linéaire sur quelques maisons pour accéder aux aides ainsi que la révision du zonage.

7) Adhésion à l'Agence Technique Départemental « Ingénierie 61 »

L'agence technique départementale Ingénierie 61 met à disposition des collectivités des consultations et conseils juridiques, administratifs et techniques à titre gratuit concernant notamment le domaine de la voirie. La prise en charge financière de l'adhésion est effectuée par la Communauté de Communes du Perche Sud. Le conseil municipal décide d'adhérer à ce service qui sera consulté pour la modification des carrefours des communes déléguées de Dancé et Nocé.

8) Avis du conseil municipal sur l'extension d'un élevage avicole sur la commune déléguée de Dancé au lieu-dit l'Aspasière

En préambule, le Maire annonce que toute intervention est accordée et limitée avec des propos respectés.

Après la consultation du dossier, un bilan mitigé et partiel ressort des observations émises dans le registre d'enquête qui reste à la disposition du public en mairie. Le Maire rappelle que la Préfecture demande une note de synthèse sur l'enquête publique ayant pour objet « incidences et protection sur l'environnement ». Il avertit Mme Peuvret, M. Letourneur et M. Gouault. qu'ils ne participeront pas au vote, ces personnes étant concernées directement par le demandeur du projet. Par ailleurs, il est signalé que l'avis du Parc Naturel du Perche a été demandé et que celui-ci émet un avis favorable en majorité.

Après un débat, les trois membres du conseil concernés par ce dossier se retirent de la salle afin de procéder au vote à bulletin secret. M. Pecchioli rappelle que l'avis du conseil est un avis consultatif et demande, après l'éclaircissement avec les élus, de ne pas émettre d'observations et qu'en conséquent, le choix de l'élu sera un avis franc.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants :	22
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12
A obtenu :	
- Avis favorable :	18 voix
- Avis défavorable :	4 voix

A été proclamé en majorité : un avis favorable au projet sur l'extension d'un élevage avicole sur la commune déléguée de Dancé au lieu-dit l'Aspasière.

9) Information sur les logements vacants

Monsieur le Maire présente deux documents conçus par le Parc du Perche : guide pratique sur la résorption des logements vacants et rapport de la mission Politique de revitalisation des bourgs-pôles du Perche réalisés sur la base de la mission d'Elise Combataladesse. Le taux de logements vacants sur Perche en Nocé est autour de 7 %.

Une réflexion sur le centre-bourg de Nocé est en cours afin de le revitaliser et d'y recentrer les services.

10) Pharmacie

Le Maire informe l'assemblée que la pharmacie est toujours vacante ; en effet la décision reçue ce jour du potentiel repreneur n'aboutira pas. La fermeture est toujours prévue au 31 décembre 2016. Des propositions restent encore à développer.

11) Repas des anciens 2017

Il est demandé une réflexion auprès de la commission Fêtes et cérémonies sur les modalités de l'évènement.

12) 11 novembre

Il est décidé de procéder en 2017 à une ou deux cérémonies dans la commune de Perche en Nocé ; néanmoins des dépôts de gerbes seront maintenus dans les communes déléguées.

13) Réforme de livres à la bibliothèque de Nocé

Chaque année, les livres réformés de la bibliothèque municipale de la commune déléguée de Nocé sont donnés gracieusement aux associations de la commune. Une reconduction du dispositif est accordée pour l'année 2016.

14) Décision modificative

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision modificative pour :

- créer l'imputation budgétaire de la redevance spéciale des ordures ménagères (cantines, salle des fêtes, mairie...), obligatoire aux collectivités,

Il propose la décision modificative ci-dessous :

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
60632	Fournitures de petit équipement	- 1 700 €	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	+ 1 700 €	
	Total	<u>0 €</u>	

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision modificative.

15) Aliénation des chemins ruraux - Tarifs des chemins

Le Maire propose la conservation des délibérations déjà prises par les communes historiques, et pour celles qui n'auraient pas délibéré auparavant, une délibération de principe afin de fixer le tarif du mètre carré des chemins.

Les membres du conseil approuvent ces propositions et définissent une échelle comprise entre 0.41€ et 1.88€ par mètre carré selon les différentes caractéristiques du chemin concerné.

16) Compte-rendu commission fleurissement

Après un compte-rendu exposé par M.Chalembert, Guy Verney propose que la commune dispose du paillage du SMIRTOM à titre gratuit afin de bénéficier d'une protection naturelle pour toutes les plantations.

17) Conseil municipal des jeunes : nomination d'un référent élu

Afin d'encadrer le conseil municipal des jeunes, il est demandé de nommer un référent élu.

Deux membres de l'assemblée se présentent à cette tâche : Mme Peuvret et M. Lenaerts.

Le conseil approuve le choix d'un binôme et de la composition de celui-ci pour encadrer cette mission.

Le recensement des jeunes sur la tranche 12-18 ans est effectué.

18) Questions orales

- Achat de véhicules : le conseil donne délégation au maire et au premier adjoint pour toute décision relative à l'achat dans la limite de 5 000 € par véhicule.
- Semaine fédérale du cyclotourisme : cet événement cycliste qui aura lieu du 30 juillet au 6 août 2017 prévoit un afflux de personnes (50 000 estimées) dont 17 000 cyclistes. Tout au long de cette semaine, le circuit organisé par le département prévoit un passage sur la commune.

Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 14 décembre 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

